

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 682

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 24 QUATER**

Après le mot :

« sociales »

insérer les mots :

« et ethniques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre la recension des données ethniques anonymisées des élèves relevant des établissements publics et privés par département. Ces données transmises aux communes, conseil départemental et conseil régional permettront d'avoir une vue d'ensemble sur les établissements scolaires et de mettre en place des dispositifs éducatifs adéquats.